

AR Prefecture

006-210600060-20230412-2023_04_3-DE
Reçu le 17/04/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 12 avril 2023

Date de
convocation :

6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
Mme GIAUFFRET Caroline
M ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
M. ANDRIO Franck
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
M GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
Mme ASSO Geneviève
Mme SALET Catherine
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur PIERACCINI Joel a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Madame PERNOT Chantal a donné procuration à Madame FAYOLLE Patricia

Madame VONNER Isabelle est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

POINT N°3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

AR Préfecture

006-210600060-20230412-2023_04_3-DE

Reçu 13

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14, en particulier le chapitre 5 du tome 2 « Détermination des résultats »,

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2022 du budget principal,

Monsieur le Maire précise que la balance générale laisse apparaître :

En section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
1 659 626.57 euros	2 319 018.13 euros
Résultat de la section : 659 391.56euros	
Soit un résultat de clôture de la section de : 3397103.55 euros	

En section d'investissement

Dépenses	Recettes
1 191 688.55 euros	877 773.80 euros
Résultat de la section : -313 914.75 euros	
Soit un résultat de clôture de la section de : - 743 859.45	

Le résultat de clôture de l'exercice est donc de 2 653 244.10€ €.

Pour déterminer l'affectation au 1068 concernant le besoin de financement sur l'exercice, il convient de rajouter au déficit de clôture de la section d'investissement le montant des restes à réaliser qui s'élève à 457 114.09 € ce qui nous donne en affectation :au 1068 le montant de 1 200 973.54€.

Le report en fonctionnement à l'article 002 quant à lui est donc de 2 196 130.01 €.

Tel est l'objet de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : (1 Vote d'abstention Monsieur Gilles LE MORVAN)

- D'adopter ces affectations de résultats.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 13 avril 2023

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE